

1ers SECOURS

Réponses :



1

Mettre au bon emplacement.

A : Rega B: Service du feu C: Secours sanitaires d: Police

2

Afin qu'on ne la dérobe pas la pharmacie doit rester sous clefs.

Non, le matériel de premiers secours (pharmacie, extincteurs etc. ..) doit être disponible par tout le personnel de l'entreprise ou du chantier.

3

Les intérimaires doivent connaître les n° d'urgence.

A l'emplacement de travail, tout le personnel doit connaître les n° d'urgence et avoir accès à un appareil d'appels téléphoniques ou radio.

4

Afin qu'il ne s'abîme pas le panneau de sécurité doit rester dans le bureau du chef.

Le panneau de sécurité doit pouvoir être lu à tout moment par l'ensemble du personnel. Il est donc nécessaire qu'il se trouve dans un endroit public.

5

S'il n'y a pas d'étiquette sur le flacon, la substance n'est pas dangereuse.

Le fait qu'il n'y ai pas d'étiquette ne signifie pas que la substance n'est pas dangereuse. Il peut s'agir d'une mise en bouteille effectuée par une personne inconsciente ou que l'étiquette a été détachée etc. ...

6

Les phrases de risque (phrase R) sur l'étiquette renseignent sur :

La dangerosité

7

Les phrase S renseignent sur

Ce à quoi il faut faire attention pour utiliser ces substances en toute sécurité.

8

Le n° à appeler en cas d'intoxication est le :

145

9

En cas d'accident il faut crier le plus fort possible pour demander de l'aide

Non, en cas d'accident, il faut bien observer la situation, réfléchir afin de prendre les bonnes dispositions, appeler les secours et porter secours.

10

Il est nécessaire d'avoir un secouriste sur chaque chantier.

Sur les lieux de travail, doivent se trouver des personnes capables de porter secours.

11

En cas d'accident, il est assez tôt pour définir un point de rassemblement pour les sauveteurs.

Non, un point de rassemblement doit être défini auparavant.

12

Si le chantier est inaccessible par les véhicules de secours on doit prévoir :

Les secours doivent être assurés dans tous les cas de figure. Si un véhicule routier ne peut atteindre le chantier, on fera appel à un hélicoptère. Et si les secours ne sont pas garantis on stoppera les travaux.

13

On peut effectuer seul des travaux de démolition.

Non, pour les travaux à hauts risques, une deuxième personne au minimum doit être présente sur le chantier et surveiller la démolition.

14

Une signalisation doit indiquer l'endroit où se trouve les moyens de secours.

Oui, on prendra un soin tout particulier à placer des panneaux signalant l'endroit où se trouvent la pharmacie de chantier, l'extincteur etc. ...

